RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 15781
Numéro SIREN : 840 628 895
Nom ou dénomination : VIVOPTIM SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2021 sous le numéro de dépôt 52824

VIVOPTIM SOLUTIONS

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Certifiés conformes

La Présidente

Table des matières

I. **Bilan au 31 décembre 2020** 3

A. Bilan actif 3

B. Bilan Passif 4

C. Engagements reçus et donnés 5

II. **Compte de résultat de l'exercice 2020** 6

III. **Compte de résultat de l'exercice 2020 (suite)** 7

IV. **Annexes aux comptes sociaux** 8

A. Faits caractéristiques de l'exercice 8

Note n°1 : Faits caractéristiques de l'exercice 8

B. Référentiel comptable et réglementaire 8

C. Informations relatives à certains postes du bilan 10

1. Bilan actif 10

2. Bilan passif 12

E. Autres informations 15

Bilan au 31 décembre 2020

A. Bilan actif

(milliers d'euros)	Note	31/12/2020 Brut	Amort. et dépréciations	Net	31/12/2019 Net
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	3&5	**5 494**	**1 976**	**3 519**	**2 760**
Concessions, brevets, licences…		5 410	1 976	3 434	2 718
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours		84	-	84	42
Immobilisations corporelles	6&7	**10**	**1**	**9**	**-**
Terrains		2	0	2	-
Constructions		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		8	1	7	-
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-
Immobilisations financières		**24**	-	**24**	**-**
Titres de participations		-	-	-	-
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		24	-	24	-
TOTAL I		5 528	1 976	3 551	2 760
ACTIF CIRCULANT	11				
Clients et comptes rattachés		24	-	24	-
Autres créances		313	-	313	106
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités		5 102	-	5 102	2 915
Charges constatées d'avance		2	-	2	3
TOTAL II		5 441	-	5 441	3 024
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)		-	-	-	-
Écarts de conversion actif (IV)		-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		10 969	1 976	8 992	5 784

B. Bilan Passif

(milliers d'euros)	Note	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES	12		
Capital		2 000	2 000
Fonds de dotation sans droit de reprise		-	-
Primes d'émission, fusion, apport		-	-
Ecarts de réévaluation		-	-
Réserves		-	-
Réserve légale		12	-
Réserves réglementées			-
Autres réserves			-
Report à nouveau		222	-
Résultat de l'exercice		834	233
Subventions d'investissment			-
Provisions réglementées		3 434	2 718
TOTAL I		**6 501**	**4 951**
PROVISIONS			
Provisions pour risques		-	-
Provisions pour charges		-	-
TOTAL II		-	-
DETTES	14		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		501	385
Dettes fiscales et sociales		446	107
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 519	275
Autres dettes		3	16
Produits constatés d'avance		22	50
TOTAL III		**2 491**	**833**
Écarts de conversion passif (IV)		-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		**8 992**	**5 784**

C. Engagements reçus et donnés

(milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
Engagements reçus	-	-
Engagements donnés	-	-
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-
Droits de tirage donnés à un fonds de garantie	-	-
Autres engagements donnés	-	-
Engagements réciproques	-	-
Val reçues en nantissement des cess et rétrocess	-	-
Val reçues d'organismes ayant donné des op en subst	-	-
Val gérées dans le cadre d'eng pris au titre de la branche 25	-	-
Autres engagements réciproques	-	-
Valeurs appartenant à des mutuelles	-	-
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-	-

Compte de résultat de l'exercice 2020

(En milliers d'euros)	Note	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises		-	-
Production vendue (biens et services)		5 885	6 277
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		**5 885**	**6 277**
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		-	-
Cotisations		-	-
Autres produits d'exploitation		-	-
TOTAL I		**5 885**	6 277
Charges d'exploitation			
Autres achats, charges et services externes		1 406	1 570
Impôts, taxes et versements assimilés		78	2
Rémunérations du personnel		340	63
Charges sociales		125	24
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		1 280	696
Autres charges		787	885
TOTAL II		**4 017**	3 241
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**1 868**	**3 036**
Produits financiers			
De participations		-	-
Revenus des prêts et placements et produits assimilés		-	-
Revenus d'autres valeurs mobilières de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		6	-
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		-	-
Différences positives de change		-	-
Produits nets s/cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
TOTAL III		**6**	-
Charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		-	-
Intérêts et charges assimilées		-	-
Différences négatives de change		-	-
Charges nettes s/cessions valeurs mobilières de placement		-	-
TOTAL IV		-	-
RÉSULTAT FINANCIER		**6**	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		**1 875**	**3 036**

Compte de résultat de l'exercice 2020 (suite)

Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	0	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 138	-
TOTAL V	**1 138**	-
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 854	2 718
TOTAL VI	**1 854**	2 718
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**-716**	**-2 718**
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (VII)	**325**	85
TOTAL DES PRODUITS	**7 029**	6 277
TOTAL DES CHARGES	**6 196**	6 043
RÉSULTAT NET	**834**	**233**

Annexes aux comptes sociaux

A. Faits caractéristiques de l'exercice

Note n°1 : Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Contexte sanitaire lié à la COVID 19

Si le contexte sanitaire lié à la COVID 19 et le confinement du printemps n'ont pas impacté significativement les travaux de conception de la nouvelle offre de services par l'équipe VIVOPTIM Solutions, ils ont en revanche impacté le développement de la société à plusieurs niveaux :

- Des délais supplémentaires pour les développements de la plateforme numérique permettant de supporter : le multi-clients, la nouvelle offre de services, de packager des offres de services sur-mesure par Client, de réaliser la marque blanche, d'améliorer l'expérience utilisateur et d'enrichir les fonctionnalités.
 Notre partenaire informatique, Maincare Solutions, a notamment eu des répercussions de la crise en terme organisationnel et de dimensionnement de l'équipe. L'impact estimé sur les travaux en cours sur la plateforme numérique pour 2020 est de 3 mois.

- Un report de 2 mois des travaux d'« Ux research » (recherche pour l'expérience utilisateur) et des tests utilisateurs qui devaient se tenir initialement en avril-mai 2020.

1.2 Intégration fiscale

VIVOPTIM Solutions a rejoint le périmètre d'intégration fiscale du Groupe MGEN à effet du 1er janvier 2020.

Note n°1 bis : Evènements significatifs post-clôture

Néant

B. Référentiel comptable et réglementaire

Note n°2 : Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2020 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, établi par l'autorité des normes comptables le 5 juin 2014 et homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 (JO du 15 octobre 2014).
Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1) Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et des frais d'acquisition.

Les durées d'amortissements retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérées selon le mode linéaire telles que présentées aux notes 3 et 5.

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions		
- Gros œuvre	Linéaire	30 à 65 ans
- Clos couverts	Linéaire	10 à 30 ans
- Lots techniques	Linéaire	10 à 25 ans
- Second œuvre	Linéaire	5 à 15 ans
Installations générales agencements divers	**Linéaire**	**10 ans**
Matériel informatique	**Linéaire**	**3 ans**

Une dépréciation est constatée si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable.

2) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition.
Une dépréciation est comptabilisée si leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

3) Stocks

Les stocks de matières et de marchandises sont valorisés à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, une dépréciation est pratiquée pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

4) Créances et comptes rattachés

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.
Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

5) Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges que des évènements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant reste incertain.

C. Informations relatives à certains postes du bilan

1. Bilan actif

Note n° 3 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

(En milliers d'euros)	Valeur brute au 01/01/2020	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2020
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 415	1 995	-	5 410
Fonds commercial	0	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	0	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	42	84	42	84
Avances et acomptes	0	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	**3 457**	**2 080**	**42**	**5 494**

Note n° 4 : Informations sur la réévaluation

Néant.

Note n° 5 : Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

(milliers d'euros)	Montant au 01/01/2020	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2020
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	696	1 279	-	1 976
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	**696**	**1 279**	**-**	**1 976**

Note n° 6 : Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

(En milliers d'euros)	Valeur brute au 01/01/2020	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2020
Terrains	-	2	-	2
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques matériels et outillages industriels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	8	-	8
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	**-**	**10**	**-**	**10**

Note n° 7 : Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation

(milliers d'euros)	Montant au 01/01/2020	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2020
Terrains	-	0	-	0
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques matériels et outillages industriels	-	-	-	-
Installations générales agencements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	1	-	1
Total immobilisations corporelles	**-**	**1**	**-**	**1**

Note n° 8 : Titres de participation – Mouvements principaux

Néant.

Note n° 9 : Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	Valeur brute au 01/01/2020	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2020
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	24	-	24
TOTAL	-	24	-	24

Le total de 24 milliers d'euros correspond au dépôt de garantie de loyer versé à l'UES GAIA.

Note n° 10 : Entités liées, filiales et participations

- MGEN
- MGEN Union

Note n° 11 : Nature et échéance des créances

(milliers d'euros)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-
Créances de l'actif immobilisé	**-**	**-**	**-**
Créances clients et comptes rattachés	24	24	-
Autres créances	313	313	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	5 102	5 102	-
Charges constatées d'avance	2	2	-
Créances de l'actif circulant	**5 441**	**5 441**	**-**
TOTAL	**5 441**	**5 441**	**-**

Le poste « Clients et comptes rattachés » d'un montant de 24 milliers d'euros correspond à une facture émise le 21 décembre 2020 et encaissée le 19 janvier 2021.

Le poste « Autres Créances » d'un montant de 313 milliers d'euros correspond principalement à :

- la TVA déductible sur immobilisations pour 239 milliers d'euros ;
- la TVA déductible sur biens et service pour un montant de 55 milliers d'euros ;
- la TVA sur factures non parvenues pour un montant de 19 milliers d'euros.

Le poste « Disponibilités » d'un montant de 5 102 milliers d'euros se compose de :

- 3 096 milliers d'euros de disponibilité sur le compte bancaire BRED ;
- 2 000 milliers d'euros de souscription de deux comptes de dépôts à terme d'un montant de 1 000 milliers d'euros d'une durée de 5 ans (taux actuariel 0,4492%) ;
- 6 milliers d'euros d'Intérêts courus des deux CAT au 31 décembre 2020.

2. *Bilan passif*

Note n° 12 : Fonds propres

(En milliers d'euros)	Capital social	Fonds de dotation sans droit de reprise	Primes d'apport et de fusion	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Solde au 31 décembre N-1 avant affectation du résultat	**2 000**	**-**	**-**	**-**	**233**	**2 718**	**4 951**
Augmentations de capital	-	-	-	-	-	-	0
Réduction du capital	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat N-1	-	-	-	233	-233	-	-
Dividendes distribués au titre de l'exercice N-1	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice N	-	-	-	-	834	-	834
Autres variations de la période	-	-	-	-	-	716	716
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE N AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT	**2 000**	**-**	**-**	**233**	**834**	**3 434**	**6 501**

Le capital social d'un montant de 2 000 milliers d'euro se compose de 20 000 actions d'une valeur nominale de 100 euros.

Conformément à la doctrine administrative (BOI-BIC-CHG-20-30-30-20170301 §80 et 90), VIVOPTIM SOLUTIONS a fait le choix d'amortir la totalité du coût des logiciels créés en interne et ainsi de bénéficier de la déduction immédiate sur le plan fiscal.

La provision réglementée, d'un montant de 3 434 milliers d'euros, en augmentation nette de 716 milliers d'euros sur l'exercice, correspond à l'amortissement dérogatoire sur logiciels et licences acquis jusqu'au 31 décembre 2020 et complète l'amortissement économique effectué à l'actif du bilan.

Note n° 13 : Provisions pour risques et charges

Néant.

Note n° 14 : Etat des dettes

En milliers d'euros	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
SOUS-TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	**-**	**-**	**-**	**-**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	501	501	-	-
Dettes fiscales et sociales	446	446	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 519	1 519	-	-
Autres dettes	3	3	-	-
Produits constatés d'avance	22	22	-	-
TOTAL DES DETTES	**2 491**	**2 491**	**-**	**-**

D. Informations sur les postes du compte de résultat

Note n° 15 : Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 5 885 milliers d'euros et se répartit de la façon suivante :

- 5 273 milliers d'euros, MGEN ;
- 560 milliers d'euros, HARMONIE MUTUALITE ;
- 52 milliers d'euros, MUTUELLE ENTREPRISES SCHNEIDER ELECTRIC.

Note n° 16 : Autres éléments du compte de résultat

Les charges d'exploitations s'élèvent à 4 017 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 3 241 milliers d'euros au 31 décembre 2019, soit une augmentation de + 776 milliers d'euros.

Le poste « Autres achats et charges externes » d'un montant de 1 406 milliers d'euros comprend principalement :

- Locations et charges locatives pour un montant de 117 milliers d'euros ;
- Prestations de service pour un montant de 108 milliers d'euros ;
- Fournitures de bureau pour un montant de 39 milliers d'euros ;
- Honoraires pour un montant de 1 086 milliers d'euros ;
- Achats divers pour un montant de 28 milliers d'euros ;
- Personnel extérieur pour un montant de 18 milliers d'euros ;
- Frais de colloques, séminaires et documentation générale pour un montant de 10 milliers d'euros ;
- Publicité pour un montant de 4 milliers d'euros.

Le poste « Impôts et taxes et versements assimilés » d'un montant de 78 milliers d'euros correspond à :

- La taxe foncière pour un montant de 20 milliers d'euros ;
- La contribution sur la valeur ajoutée pour 54 milliers d'euros ;
- La taxe d'apprentissage pour un montant de 2 milliers d'euros ;

- La formation continue pour un montant de 2 milliers d'euros.

Le poste « Rémunération du personnel » d'un montant de 340 milliers d'euros correspond aux salaires versés aux collaborateurs au cours de l'année 2020.

Le poste « Charges sociales » d'un montant de 125 milliers d'euros correspond aux charges sur salaires.

Le poste « Dotation aux amortissements » d'un montant de 1280 milliers d'euros correspond à une annuité d'amortissements comptable.

Le poste « Autres charges » d'un montant de 787 milliers d'euros correspond aux redevances et licences.

Le résultat fiscal

En milliers d'euros	2020	2019
Résultat comptable avant impôts	**1 158**	**318**
Réintégrations	**2**	**2**
Déductions	**0**	**0**
Résultat fiscal	**1 160**	**320**
Impôts 15% <38120 €	**6**	**6**
Impôts 28% >38120 €	**314**	**79**
Régularisation impôt définitif 2019	**5**	
TOTAL IMPÔTS	**325**	**85**

Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel, d'un montant de – 716 milliers d'euros, correspond à :

- la reprise de l'amortissement dérogatoire pour un montant de 1 138 milliers d'euros ;
- la constitution de l'amortissement dérogatoire pour un montant de -1 854 milliers d'euros.

E. Autres informations

Fiscalité latente et différé :
Néant.

Effectifs :
Effectif du personnel au cours de l'année 2020 : 8 cadres

Rémunération des dirigeants :
Néant.

Honoraires des commissaires aux comptes :
Les honoraires des Commissaires aux comptes s'élèvent à 15 milliers d'euros.

VIVOPTIM SOLUTIONS
Société par actions simplifiée au capital de 2.000.000 euros
Siège social : Siège social : Tour Maine Montparnasse – 33 avenue du Maine – 75015 Paris
RCS PARIS 840 628 895

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le trente juin,
A 8h00,

Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN), mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité dont le siège est sis 3, Square Max-Hymans – 75015 Paris, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, représentée par son Président, Monsieur Roland BERTHILIER,

En sa qualité d'Associée Unique de la société VIVOPTIM SOLUTIONS,

En présence de Madame Alexandrine DE VALLOIS, Présidente non associée de la Société.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par le Conseil d'administration de la Société.

Lesdits comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'administration et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes ont été adressés à l'associée unique et l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social dans les délais légaux.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2020 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2020 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Conventions visées à l'article L.227-10 du code du commerce et approbation desdites conventions ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION :

L'Associée unique, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve lesdits comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes), tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Associée unique prend acte prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION :

L'Associée unique, après avoir constaté que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître un bénéfice de 833 504,36 €, décide de l'affecter comme suit :

- Au poste « Réserve légale », à hauteur de 41 676 euros,
- Le solde, soit la somme de 791 828,36 euros au poste « Report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 6 501 188 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours du précédent exercice.

TROISIEME DECISION :

L'Associée unique, après lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, concernant les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, prend acte que les conventions suivantes ont été conclues au cours de l'exercice :

- Une convention de prestation de services :
 - conclue entre VIVOPTIM SOLUTIONS et l'UMG Groupe VYV, Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe (UMG), soumise aux dispositions du Code de la Mutualité et immatriculée sous le numéro SIREN 532 661 832, dont le siège est situé Tour Montparnasse - 33, avenue du Maine - BP 25 – 75755, Paris cedex 15,
 - à effet du 01/01/2019, conclue pour une année et renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, sauf résiliation par LRAR 3 mois avant l'échéance,
 - par laquelle l'UMG Groupe VYV s'engage à fournir au profit de VIVOPTIM SOLUTIONS des prestations juridiques et fiscales, étant précisé que ces prestations ne constituent pas une liste exhaustive des prestations fournies,
 - moyennant un prix évalué en fonction des coûts réels de réalisation des prestations à l'euro/l'euro sur la base du temps passé, en fonction du coût moyen de la masse salariale chargée et du coût moyen de l'environnement, avec une facturation annuelle, à terme échu, les prestations étant soumises à TVA.

- Un avenant à la convention d'intégration fiscale conclue en application des dispositions de l'article L.212-7 du Code de la Mutualité:
 - conclue entre VIVOPTIM SOLUTIONS et la MGEN, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité et immatriculée sous le SIREN n°775 685 399, dont le siège social est situé 3 square Max-Hymans, 75748 PARIS cedex 15,
 - à effet du 01/01/2020,

- par lequel en conséquence de l'élargissement du périmètre de combinaison du Groupe économique MGEN à VIVOPTIM SOLUTIONS, il est procédé à l'entrée de VIVOPTIM SOLUTIONS au sein du Groupe d'intégration, étant précisé qu'aucune modification n'est apportée aux dispositions de ladite convention d'intégration fiscale signée le 20 décembre 2016.

Et les approuve.

L'Associé unique prend ensuite acte que les conventions suivantes se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé:

- Une convention de prestation de services (programme Vivoptim cardio)
 - conclue entre VIVOPTIM SOLUTIONS et la MGEN, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité et immatriculée sous le SIREN n°775 685 399, dont le siège social est situé 3 square Max-Hymans, 75748 PARIS cedex 15,
 - à effet du 01/07/2018 pour une durée de cinq an prenant fin le 30/06/2023,
 - par laquelle la MGEN s'engage à fournir au profit de VIVOPTIM SOLUTIONS une prestation d'accompagnement intellectuel, une solution informatisée SI, une prestation informatisée, une plateforme médicalisée téléphonique, une licence personnelle et les prestations rendue dans ce cadre,
 - moyennant un prix évalué en fonction du nombre de clients éligibles au service, sur la base de 2,21 €HT par client éligible et par an, avec une facturation trimestrielle, à terme échu, les prestations étant soumises à TVA.

- Une convention de prestation de services :
 - conclue entre VIVOPTIM SOLUTIONS et MGEN Union, Union de mutuelles soumise aux dispositions du Livre I du Code de la mutualité, dont le siège social est sis 3, square Max- Hymans- 75748 Paris Cedex 15, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 962,
 - à effet du 1er /01/2019 jusqu'au 31/12/2019, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, sauf résiliation par LRAR 3 mois avant l'échéance,
 - par laquelle MGEN Union s'engage à fournir au profit de VIVOPTIM SOLUTIONS, des prestations statistiques, de communication, de comptabilité et de contrôle de gestion, de mission de délégué à la protection des données,
 - moyennant un prix évalué en fonction des coûts réels de réalisation des prestations à l'euro/l'euro sur la base du temps passé, avec une facturation annuelle, à terme échu, les prestations étant soumises à TVA.

QUATRIEME DECISION :

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption de la décision qui précède.

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée unique
MGEN
Représentée par son Président
Roland BERTHILIER

VIVOPTIM SOLUTIONS

Société par actions simplifiés

Au capital de 2 000 000 euros
Siège social : Tour Maine Montparnasse – 33 avenue du Maine – 75015 Paris
RCS Paris 840 628 895

RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2020

FAITS SIGNIFICATIFS SUR L'EXERCICE

1.1 Contexte sanitaire lié à la COVID 19

Si le contexte sanitaire lié à la COVID 19 et le confinement du printemps n'ont pas impacté significativement les travaux de conception de la nouvelle offre de services par l'équipe VIVOPTIM Solutions, ils ont en revanche impacté le développement de la société à plusieurs niveaux :

- Des délais supplémentaires pour les développements de la plateforme numérique permettant de supporter : le multi-clients, la nouvelle offre de services, de packager des offres de services sur-mesure par Client, de réaliser la marque blanche, d'améliorer l'expérience utilisateur et d'enrichir les fonctionnalités.
 Notre partenaire informatique, Maincare Solutions, a notamment eu des répercussions de la crise en terme organisationnel et de dimensionnement de l'équipe. L'impact estimé sur les travaux en cours sur la plateforme numérique pour 2020 est de 3 mois.

- Report de 2 mois des travaux d'« Ux research » (recherche pour l'expérience utilisateur) et des tests utilisateurs qui devaient se tenir initialement en avril-mai 2020.

- Développement commercial impacté. A titre d'exemple la présentation de Vivoptim à la mutuelle Intériale a été reportée en mars dernier et reportée à janvier 2021.Expérimentation d'un dispositif d'éducation thérapeutique au domicile pour les patients coronariens, initiée fin 2019 avec le SSR de bois-Gibert. Le recrutement des patients a été interrompu pendant 3 mois et le bilan à 6 mois n'a pas pu être réalisé en présentiel mais par téléphone.

1.2 Intégration fiscale

VIVOPTIM Solutions a rejoint le périmètre d'intégration fiscale du Groupe MGEN à effet du 1er janvier 2020.

1.3 **Structuration de l'offre de services Vivoptim** appuyée sur la prise en charge préventive

De nombreuses actions ont été étudiées concernant la communication et le positionnement de VIVOPTIM Solutions, au travers du concept de prise en charge préventive, et ont été mises en place via les réseaux sociaux (notamment LinkedIn) et des posts sur le système de santé et la nécessaire transition d'un système curatif à un système préventif, sur le site VIVOPTIM Solutions et intégré à nos supports de communication B2B ou B2B2C.

Les travaux de conception de la nouvelle offre de services menés depuis fin 2019 avec notre comité scientifique et des experts médicaux ont vu la naissance de quatre nouveaux services commercialisables au premier semestre 2021 :

- Vivoptim Bien-être
- Vivoptim Risques addictifs
- Vivoptim Sport-santé
- Vivoptim Sport sur ordonnance.

Un package complet de services sera mis progressivement à disposition des adhérents de la MGEN tout au long de l'année 2021, et se concrétisera dès le début d'année par le lancement de Vivoptim sport sur ordonnance.

La mutuelle Keolis (VYV partenariat) mettra également en œuvre un package complet de services, à l'exception du sport sur ordonnance, pour ses 1600 personnes protégées.

Un travail soutenu du service communication et marketing a été réalisé afin d'améliorer la compréhension et la lisibilité de l'offre, de modifier les éléments de langage suite aux tests utilisateurs pour une meilleure compréhension des accompagnements proposés et une meilleure perception des bénéfices.

1.4 Repositionnement de l'offre et développement interne groupe VYV et sur un marché encore émergent

Après deux années d'existence et de retour d'expérience, VIVOPTIM Solutions souhaite repositionner son offre d'une part en préventions secondaire et tertiaire au plus près du parcours de soins et d'autre part comme solution de gestion du risque prévoyance en qualité de service d'accompagnement des collaborateurs en arrêt de travail long pour cause de maladie chronique évolutive (Cancers, maladies cardiovasculaires, diabète, accident vasculaire cérébral, …) ou de troubles musculo-squelettiques dont le sport-santé est une réponse efficace.

VIVOPTIM Solutions a opté pour une autre approche, dans une double logique : désenclaver le secteur public et le soin, en y associant les patients mais aussi les acteurs émergents de la santé dans une logique de responsabilité et d'action collective, tout en maintenant un encadrement par des professionnels de santé. **Cette approche, c'est la prise en charge préventive**. Un concept qui a pour but de changer la façon de concevoir la santé, de prévenir l'apparition des maladies liées aux habitudes de vie et de réduire leurs risques d'aggravation.

La prise en charge préventive consiste à proposer un **accompagnement personnalisé** élaboré à partir d'un **protocole médicalisé préventif** associé à **une plateforme téléphonique de télésuivi et de coaching animé** par des professionnels de santé.

La MNT a validé, dans ses instances, son intérêt d'expérimenter en 2021 le service Vivoptim auprès de ses agents en arrêt de plus de trois mois afin de favoriser la reprise de l'activité professionnelle et de prévenir ainsi l'absentéisme long dont on sait qu'il augmente dans la fonction publique territoriale depuis plusieurs années.

La consultation des Directions du développement, du marketing de l'offre ou encore des Directions de la prévention des mutuelles du groupe, appuyés par les travaux menés par la Direction des services VYV, a permis d'identifier les besoins de chacun et de proposer en 2021 un package de services Vivoptim pertinent à chacun.

1.5 Avancement du service Vivoptim Sport sur ordonnance

Le modèle opérationnel d'accompagnement est finalisé et le paramétrage fonctionnel est en cours avec notre prestataire informatique permettant au service d'être opérationnel dès janvier 2021.

A l'issue de cette première phase, le cahier des charges pourra être diffusé plus largement au niveau du groupe VYV.

1.6 Présentation des résultats de l'expérimentation d'Education Thérapeutique hors les murs

Le service Vivoptim Cardio a été expérimenté auprès de patients coronariens à l'issue d'un séjour de trois semaines en Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) au centre Bois-Gibert, établissement VYV3. Il s'agissait pour VIVOPTIM Solutions de s'inscrire dans une démarche de prévention tertiaire et d'ancrer la démarche de prise en charge préventive dans le parcours de soins.

L'expérimentation fait suite à une enquête menée auprès des patients de Bois-Gibert ayant révélé que 75% d'entre eux regrettent l'absence de suivi et d'accompagnement dans leur démarche de changement de comportements et apprécieraient un coaching personnalisé à l'issue de leur séjour.

Cette dernière consiste à exploiter les atouts de Vivoptim Cardio pour assurer cet accompagnement, maintenir les conduites protectrices et participer à la diminution des risques de récidives des pathologies cardiovasculaires.

Le patient bénéficiait de Vivoptim cardio durant 6 mois avec un accès illimité à l'accompagnement digital et quatre coaching téléphoniques réalisés par nos infirmières, formées par le cardiologue de Bois-Gibert. La plateforme médicalisée transmettait au cardiologue du SSR le dossier de transmission du patient, avec l'ensemble des informations recueillies. A l'issue des 6 mois d'accompagnement, le patient bénéficie d'une consultation bilan au sein du SSR.

L'expérimentation est achevée mais du fait des retards pris en raison du contexte sanitaire, les analyses statistiques se poursuivent et les résultats restent à consolider. Une valorisation scientifique de ces travaux est envisagée. Des travaux de modélisation économique doivent être menés avec la Direction médicale de MGEN qui a accepté de nous apporter son aide.

L'enjeu est important avec l'ambition de déployer auprès des établissements de soins, dès le second semestre 2021, un dispositif d'éducation thérapeutique du patient et de télésuivi afin de sécuriser le retour à domicile des patients coronariens et de prévenir les complications post-opératoires ainsi que les récidives d'évènements cardio-vasculaires dans les six mois.

Il s'agit d'un axe de développement stratégique pour VIVOPTIM Solutions en écho aux ambitions du plan Ma Santé 2022 et des orientations portées par le Direction du numérique en santé.

COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

BILAN

Le total du bilan est de 8 992 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 5 784 milliers d'euros au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 3 208 milliers d'euros.

L'actif :

- Le poste « Immobilisations incorporelles » d'un montant net de 3 519 milliers d'euros, en augmentation de 759 milliers d'euros, correspond :

 - au développement du logiciel « Vivoptim cardio » pour un montant de 1 995 milliers d'euros ;
 - à une nouvelle annuité d'amortissements pour -1 279 milliers d'euros ;
 - à la reprise des factures non parvenues de l'année 2019 pour 42 milliers d'euros.

- Le poste « Immobilisations corporelles » d'un montant net de 9 milliers d'euros correspond à :

 - l'achat de mobilier de bureau et de travaux d'entretien pour 10 milliers d'euros ;
 - une annuité d'amortissements pour -1 millier d'euros.

- Le poste « Clients et comptes rattachés » d'un montant de 24 milliers d'euros correspond à une facture émise le 21 décembre 2020 et encaissée le 19 janvier 2021.

- Le poste « Autres créances » d'un montant de 313 milliers d'euros augmente de 207 milliers d'euros et s'explique principalement par :

 - l'augmentation de la TVA sur immobilisations pour + 223 milliers d'euros ;
 - l'augmentation de la TVA sur biens et service pour un montant de + 3 milliers d'euros ;
 - la diminution du crédit de TVA d'un montant de - 7 milliers d'euros ;
 - la diminution de la TVA sur factures non parvenues pour un montant de - 12 milliers d'euros.

- Le poste « Disponibilités » d'un montant de 5 102 milliers d'euros se compose de :

 - 3 096milliers d'euros de disponibilité sur le compte bancaire BRED ;
 - 2 000 milliers d'euros de souscription de deux comptes de dépôts à terme d'un montant de 1 000 milliers d'euros d'une durée de 5 ans (taux actuariel 0,4492%) ;
 - 6 milliers d'euros d'Intérêts courus des deux CAT au 31 décembre 2020.

Le passif après affectation :

- Les capitaux propres s'élèvent à 6 501 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 4 951 milliers d'euros soit une augmentation de 1 550 milliers d'euros qui correspond à :

- l'amortissement dérogatoire sur logiciels et licences acquis jusqu'au 31 décembre 2020 d'un montant de + 1 854 milliers d'euros et qui complète l'amortissement économique effectué à l'actif du bilan ;
- la reprise d'amortissement dérogatoire sur logiciels et licences acquis au 31 décembre 2019 pour un montant de - 1 138 milliers d'euros ;
- la constatation du résultat 2020 pour + 834 milliers d'euros.

- **Les dettes, d'un montant de 2 491 milliers d'euros, augmentent de +1 659 milliers d'euros et correspondent à :**

 - l'augmentation des factures fournisseurs pour un montant de + 139 milliers d'euros ;
 - l'augmentation des factures fournisseurs immobilisation pour + 1 295 milliers d'euros ;
 - la diminution des FNP pour un montant de - 73 milliers d'euros ;
 - l'augmentation des dettes sur congés payés pour 23 milliers d'euros ;
 - l'augmentation des charges sociales pour + 23 milliers d'euros ;
 - l'augmentation de l'impôt sur les sociétés pour + 126 milliers d'euros,
 - l'augmentation de la TVA à décaisser pour + 167 milliers d'euros ;
 - la diminution des charges à payer pour - 14 milliers d'euros ;
 - la diminution des produits constatés d'avance pour - 28 milliers d'euros.

RESULTAT

Le résultat 2020 s'élève à 834 milliers d'euros contre 233 milliers d'euros, soit une augmentation de 601 milliers d'euros.

Produits d'exploitation :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 5 885 milliers d'euros et se répartit de la façon suivante :
 - 5 273 milliers d'euros, MGEN
 - 560 milliers d'euros, HARMONIE MUTUALITE,
 - 52 milliers d'euros, MUTUELLE ENTREPRISES SCHNEIDER ELECTRIC

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 4 017 milliers d'euros contre 3 241 milliers d'euros soit une augmentation de 776 milliers d'euros qui s'explique principalement par :

- Le poste « Autres achats et charges externes » d'un montant de 1 406 milliers d'euros diminue de 164 milliers d'euros qui s'explique principalement par une :

 - augmentation des locations et charges locatives pour un montant de + 35 milliers d'euros ;
 - augmentation des fournitures et petit équipement pour un montant de + 102 milliers d'euros ;
 - diminution des honoraires pour un montant de - 241 milliers d'euros,
 - diminution des frais de publicité pour un montant de - 44 milliers d'euros,

- diminution des frais de colloques, séminaires et documentation générale pour un montant de -15 milliers d'euros,

- Le poste « Impôts et taxes et versements assimilés » d'un montant de + 78 milliers d'euros contre 2 milliers d'euros, en augmentation de 76 milliers d'euros, correspond à une :

 - augmentation de l'impôt sur les sociétés pour un montant de + 72 milliers d'euros ;
 - augmentation de la taxe d'apprentissage pour un montant de + 2 milliers d'euros ;
 - augmentation de la formation continue pour un montant de + 2 milliers d'euros.

- Le poste « Rémunération du personnel » d'un montant de 340 milliers d'euros correspond aux salaires versés aux collaborateurs.

- Le poste « Dotation aux amortissements » d'un montant de 1 280 milliers d'euros correspond à une annuité d'amortissements comptable.

- Le poste « Autres charges » d'un montant de 787 milliers d'euros correspond aux redevances et licences.

Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles, d'un montant de -716 milliers d'euros, correspondent à la variation de l'amortissement complémentaire.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice clos le 31 décembre 2020 fait ressortir un bénéfice de 833 504,36 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils vous sont présentés faisant apparaître un bénéfice de 833 504,36 €, bénéfice que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Au poste « Réserve légale » : 41 676 euros ;
- Le solde, soit la somme de 791 828,36 euros, en totalité au poste « Report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 6 501 188,00 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

DETTES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHEANCE

En milliers d'euros	Échéances au 15/01/2021	Échéances entre 16/01 et 31/01/2021	Échéances entre 01/02 et 15/02/2021	Échéances entre 16/02 et 29/02/2021	Échéances au-delà du 01/03/2021	Hors échéance	Total Dettes fournisseurs 2020	Nombre de factures	Montant total des factures 2020	Total dette s fournisseurs / montant total des factures	Total Dettes fournisseurs 2019
Fournisseurs TTC	31	59	185	82	0	-	386	43	2 406	16%	247
Fournisseurs Immobilisations TTC	133	48	49	1 289	-	-	1 519	33	2 269	67%	224
TOTAL à payer	164	107	234	1 370	-	-	1 905	76	4 675	41%	471
Factures non parvenues HT	-	-	-	-	-	115	115	-	-	-	138
Factures non parvenues Imobilisations	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	51
Autres	-	-	-	-	-	-	-				-
TOTAL général	164	107	234	1 370	-	115	2 020				659

CREANCES CLIENTS PAR DATE D'ECHEANCE

En milliers d'euros	Échéances au 15/01/2021	Échéances entre 16/01 et 31/01/2021	Échéances entre 01/02 et 15/02/2021	Échéances entre 16/02 et 29/02/2021	Échéances au-delà du 01/03/2021	Hors échéance	Total Créances Clients 2020	Nombre de factures	Montant total des factures 2020	Total dette clients/ montant total des factures	Total Créances Clients 2019
Clients		24					24	6	5 885	0%	0
TOTAL à recevoir	0	24	0	0	-	-	24	6	5 885	0%	0

EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE

Néant

DEPENSES FISCALEMENT NON DEDUCTIBLES

Les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges non déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

S'agissant des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, les conventions suivantes ont été conclues :

- Une convention de prestation de services :
 - conclue entre VIVOPTIM SOLUTIONS et l'UMG Groupe VYV, Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe (UMG), soumise aux dispositions du Code de la Mutualité et immatriculée sous le numéro SIREN 532 661 832, dont le siège est situé Tour Montparnasse - 33, avenue du Maine - BP 25 – 75755, Paris cedex 15,
 - à effet du 01/01/2019, conclue pour une année et renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, sauf résiliation par LRAR 3 mois avant l'échéance,
 - par laquelle l'UMG Groupe VYV s'engage à fournir au profit de VIVOPTIM SOLUTIONS des prestations juridiques et fiscales, étant précisé que ces prestations ne constituent pas une liste exhaustive des prestations fournies,

- moyennant un prix évalué en fonction des coûts réels de réalisation des prestations à l'euro/l'euro sur la base du temps passé, en fonction du coût moyen de la masse salariale chargée et du coût moyen de l'environnement, avec une facturation annuelle, à terme échu, les prestations étant soumises à TVA.

• Un avenant à la convention d'intégration fiscale conclue en application des dispositions de l'article L.212-7 du Code de la Mutualité:

- conclue entre VIVOPTIM SOLUTIONS et la MGEN, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité et immatriculée sous le SIREN n°775 685 399, dont le siège social est situé 3 square Max-Hymans, 75748 PARIS cedex 15,
- à effet du 01/01/2020,
- par lequel en conséquence de l'élargissement du périmètre de combinaison du Groupe économique MGEN à VIVOPTIM SOLUTIONS, il est procédé à l'entrée de VIVOPTIM SOLUTIONS au sein du Groupe d'intégration, étant précisé qu'aucune modification n'est apportée aux dispositions de ladite convention d'intégration fiscale signée le 20 décembre 2016.

Nous vous informons également que les conventions suivantes se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé:

• Une convention de prestation de services (programme Vivoptim cardio)

- conclue entre VIVOPTIM SOLUTIONS et la MGEN, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité et immatriculée sous le SIREN n°775 685 399, dont le siège social est situé 3 square Max-Hymans, 75748 PARIS cedex 15,
- à effet du 01/07/2018 pour une durée de cinq an prenant fin le 30/06/2023,
- par laquelle la MGEN s'engage à fournir au profit de VIVOPTIM SOLUTIONS une prestation d'accompagnement intellectuel, une solution informatisée SI, une prestation informatisée, une plateforme médicalisée téléphonique, une licence personnelle et les prestations rendue dans ce cadre,
- moyennant un prix évalué en fonction du nombre de clients éligibles au service, sur la base de 2,21 €HT par client éligible et par an, avec une facturation trimestrielle, à terme échu, les prestations étant soumises à TVA.

• Une convention de prestation de services :

- conclue entre VIVOPTIM SOLUTIONS et MGEN Union, Union de mutuelles soumise aux dispositions du Livre I du Code de la mutualité, dont le siège social est sis 3, square Max-Hymans- 75748 Paris Cedex 15, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 962,
- à effet du 1er /01/2019 jusqu'au 31/12/2019, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, sauf résiliation par LRAR 3 mois avant l'échéance,
- par laquelle MGEN Union s'engage à fournir au profit de VIVOPTIM SOLUTIONS, des prestations statistiques, de communication, de comptabilité et de contrôle de gestion, de mission de délégué à la protection des données,
- moyennant un prix évalué en fonction des coûts réels de réalisation des prestations à l'euro/l'euro sur la base du temps passé, avec une facturation annuelle, à terme échu, les prestations étant soumises à TVA.

Nous soumettons ces conventions à votre approbation au titre des conventions visées par l'article L227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat qu'il s'agisse des dirigeants ou Commissaires aux comptes, n'est arrivé à expiration.

En outre nous vous rappelons que suite à la démission d'Isabelle HEBERT de ses fonctions de Présidente de la Société et du Conseil d'administration, Alexandrine DE VALLOIS a été nommée en date du 26 mai 2020 en remplacement de la démissionnaire, en qualité de nouvelle Présidente de la Société et du Conseil d'administration, pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée 2022 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2021 :

-Madame Alexandrine DE VALLOIS, née ROGER, le 26 août 1972 à Angers (49), de nationalité française, domiciliée 22 rue Erlanger – 75016 Paris,

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait au Paris,
Le 29 mars 2021

Alexandrine DE VALLOIS
Présidente du Conseil d'administration

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Vivoptim Solutions S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Vivoptim Solutions S.A.S.
33, avenue du Maine - Tour Maine Montparnasse - 75015 PARIS
Ce rapport contient 20 pages
Référence : OFON/EKER

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Vivoptim Solutions S.A.S.

Siège social : 33, avenue du Maine - Tour Maine Montparnasse - 75015 PARIS
Capital social : €.2 000 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'associé unique de la S.A.S. Vivoptim Solutions,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'article 34 des statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vivoptim Solutions relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 16 avril 2021

KPMG S.A.

Olivier Fontaine
Associé

VIVOPTIM SOLUTIONS

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Table des matières

I. **Bilan au 31 décembre 2020** 3

A. Bilan actif 3

B. Bilan Passif 4

C. Engagements reçus et donnés 5

II. **Compte de résultat de l'exercice 2020** 6

III. **Compte de résultat de l'exercice 2020 (suite)** 7

IV. **Annexes aux comptes sociaux** 8

A. Faits caractéristiques de l'exercice 8

Note n°1 : Faits caractéristiques de l'exercice 8

B. Référentiel comptable et réglementaire 8

C. Informations relatives à certains postes du bilan 10

1. Bilan actif 10

2. Bilan passif 12

E. Autres informations 15

Bilan au 31 décembre 2020

A. Bilan actif

(milliers d'euros)	Note	31/12/2020 Brut	Amort. et dépréciations	Net	31/12/2019 Net
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	3&5	**5 494**	**1 976**	**3 519**	**2 760**
Concessions, brevets, licences…		5 410	1 976	3 434	2 718
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours		84	-	84	42
Immobilisations corporelles	6&7	**10**	**1**	**9**	**-**
Terrains		2	0	2	-
Constructions		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		8	1	7	-
Immobilisations corporelles en cours		-	-	-	-
Immobilisations financières		**24**	-	**24**	**-**
Titres de participations		-	-	-	-
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		24	-	24	-
TOTAL I		**5 528**	**1 976**	**3 551**	**2 760**
ACTIF CIRCULANT	11				
Clients et comptes rattachés		24	-	24	-
Autres créances		313	-	313	106
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités		5 102	-	5 102	2 915
Charges constatées d'avance		2	-	2	3
TOTAL II		**5 441**	**-**	**5 441**	**3 024**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)		-	-	-	-
Écarts de conversion actif (IV)		-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		**10 969**	**1 976**	**8 992**	**5 784**

B. Bilan Passif

(milliers d'euros)	Note	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES	12		
Capital		2 000	2 000
Fonds de dotation sans droit de reprise		-	-
Primes d'émission, fusion, apport		-	-
Ecarts de réévaluation		-	-
Réserves		-	-
Réserve légale		12	-
Réserves réglementées			-
Autres réserves			-
Report à nouveau		222	-
Résultat de l'exercice		834	233
Subventions d'investissment			-
Provisions réglementées		3 434	2 718
TOTAL I		**6 501**	**4 951**
PROVISIONS			
Provisions pour risques		-	-
Provisions pour charges		-	-
TOTAL II		-	-
DETTES	14		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		501	385
Dettes fiscales et sociales		446	107
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 519	275
Autres dettes		3	16
Produits constatés d'avance		22	50
TOTAL III		**2 491**	**833**
Écarts de conversion passif (IV)		-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		**8 992**	**5 784**

C. Engagements reçus et donnés

(milliers d'euros)	31/12/20	31/12/19
Engagements reçus	-	-
Engagements donnés	-	-
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-
Droits de tirage donnés à un fonds de garantie	-	-
Autres engagements donnés	-	-
Engagements réciproques	-	-
Val reçues en nantissement des cess et rétrocess	-	-
Val reçues d'organismes ayant donné des op en subst	-	-
Val gérées dans le cadre d'eng pris au titre de la branche 25	-	-
Autres engagements réciproques	-	-
Valeurs appartenant à des mutuelles	-	-
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-	-

Compte de résultat de l'exercice 2020

(En milliers d'euros)	Note	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises		-	-
Production vendue (biens et services)		5 885	6 277
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		**5 885**	**6 277**
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		-	-
Cotisations		-	-
Autres produits d'exploitation		-	-
TOTAL I		**5 885**	6 277
Charges d'exploitation			
Autres achats, charges et services externes		1 406	1 570
Impôts, taxes et versements assimilés		78	2
Rémunérations du personnel		340	63
Charges sociales		125	24
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		1 280	696
Autres charges		787	885
TOTAL II		**4 017**	3 241
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**1 868**	**3 036**
Produits financiers			
De participations		-	-
Revenus des prêts et placements et produits assimilés		-	-
Revenus d'autres valeurs mobilières de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		6	-
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		-	-
Différences positives de change		-	-
Produits nets s/cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
TOTAL III		**6**	-
Charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		-	-
Intérêts et charges assimilées		-	-
Différences négatives de change		-	-
Charges nettes s/cessions valeurs mobilières de placement		-	-
TOTAL IV		-	-
RÉSULTAT FINANCIER		**6**	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		**1 875**	**3 036**

Compte de résultat de l'exercice 2020 (suite)

Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	0	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 138	-
TOTAL V	**1 138**	-
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 854	2 718
TOTAL VI	**1 854**	2 718
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**-716**	**-2 718**
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (VII)	**325**	85
TOTAL DES PRODUITS	**7 029**	6 277
TOTAL DES CHARGES	**6 196**	6 043
RÉSULTAT NET	**834**	**233**

Annexes aux comptes sociaux

A. Faits caractéristiques de l'exercice

Note n°1 : Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Contexte sanitaire lié à la COVID 19

Si le contexte sanitaire lié à la COVID 19 et le confinement du printemps n'ont pas impacté significativement les travaux de conception de la nouvelle offre de services par l'équipe VIVOPTIM Solutions, ils ont en revanche impacté le développement de la société à plusieurs niveaux :

- Des délais supplémentaires pour les développements de la plateforme numérique permettant de supporter : le multi-clients, la nouvelle offre de services, de packager des offres de services sur-mesure par Client, de réaliser la marque blanche, d'améliorer l'expérience utilisateur et d'enrichir les fonctionnalités.
 Notre partenaire informatique, Maincare Solutions, a notamment eu des répercussions de la crise en terme organisationnel et de dimensionnement de l'équipe. L'impact estimé sur les travaux en cours sur la plateforme numérique pour 2020 est de 3 mois.

- Un report de 2 mois des travaux d'« Ux research » (recherche pour l'expérience utilisateur) et des tests utilisateurs qui devaient se tenir initialement en avril-mai 2020.

1.2 Intégration fiscale

VIVOPTIM Solutions a rejoint le périmètre d'intégration fiscale du Groupe MGEN à effet du 1er janvier 2020.

Note n°1 bis : Evènements significatifs post-clôture

Néant

B. Référentiel comptable et réglementaire

Note n°2 : Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2020 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, établi par l'autorité des normes comptables le 5 juin 2014 et homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 (JO du 15 octobre 2014).
Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1) Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et des frais d'acquisition.

Les durées d'amortissements retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérées selon le mode linéaire telles que présentées aux notes 3 et 5.

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions		
- Gros œuvre	Linéaire	30 à 65 ans
- Clos couverts	Linéaire	10 à 30 ans
- Lots techniques	Linéaire	10 à 25 ans
- Second œuvre	Linéaire	5 à 15 ans
Installations générales agencements divers	**Linéaire**	**10 ans**
Matériel informatique	**Linéaire**	**3 ans**

Une dépréciation est constatée si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable.

2) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition.
Une dépréciation est comptabilisée si leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

3) Stocks

Les stocks de matières et de marchandises sont valorisés à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, une dépréciation est pratiquée pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

4) Créances et comptes rattachés

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.
Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

5) Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges que des évènements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant reste incertain.

C. Informations relatives à certains postes du bilan

1. Bilan actif

Note n° 3 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

(En milliers d'euros)	Valeur brute au 01/01/2020	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2020
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 415	1 995	-	5 410
Fonds commercial	0	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	0	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	42	84	42	84
Avances et acomptes	0	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	**3 457**	**2 080**	**42**	**5 494**

Note n° 4 : Informations sur la réévaluation

Néant.

Note n° 5 : Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

(milliers d'euros)	Montant au 01/01/2020	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2020
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	696	1 279	-	1 976
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	**696**	**1 279**	**-**	**1 976**

Note n° 6 : Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

(En milliers d'euros)	Valeur brute au 01/01/2020	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2020
Terrains	-	2	-	2
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques matériels et outillages industriels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	8	-	8
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	**-**	**10**	**-**	**10**

Note n° 7 : Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation

(milliers d'euros)	Montant au 01/01/2020	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2020
Terrains	-	0	-	0
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques matériels et outillages industriels	-	-	-	-
Installations générales agencements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	1	-	1
Total immobilisations corporelles	**-**	**1**	**-**	**1**

Note n° 8 : Titres de participation – Mouvements principaux

Néant.

Note n° 9 : Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	Valeur brute au 01/01/2020	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2020
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	24	-	24
TOTAL	**-**	**24**	**-**	**24**

Le total de 24 milliers d'euros correspond au dépôt de garantie de loyer versé à l'UES GAIA.

Note n° 10 : Entités liées, filiales et participations

- MGEN
- MGEN Union

Note n° 11 : Nature et échéance des créances

(milliers d'euros)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-
Créances de l'actif immobilisé	**-**	**-**	**-**
Créances clients et comptes rattachés	24	24	-
Autres créances	313	313	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	5 102	5 102	-
Charges constatées d'avance	2	2	-
Créances de l'actif circulant	**5 441**	**5 441**	**-**
TOTAL	**5 441**	**5 441**	**-**

Le poste « Clients et comptes rattachés » d'un montant de 24 milliers d'euros correspond à une facture émise le 21 décembre 2020 et encaissée le 19 janvier 2021.

Le poste « Autres Créances » d'un montant de 313 milliers d'euros correspond principalement à :

- la TVA déductible sur immobilisations pour 239 milliers d'euros ;
- la TVA déductible sur biens et service pour un montant de 55 milliers d'euros ;
- la TVA sur factures non parvenues pour un montant de 19 milliers d'euros.

Le poste « Disponibilités » d'un montant de 5 102 milliers d'euros se compose de :

- 3 096 milliers d'euros de disponibilité sur le compte bancaire BRED ;
- 2 000 milliers d'euros de souscription de deux comptes de dépôts à terme d'un montant de 1 000 milliers d'euros d'une durée de 5 ans (taux actuariel 0,4492%) ;
- 6 milliers d'euros d'Intérêts courus des deux CAT au 31 décembre 2020.

2. *Bilan passif*

Note n° 12 : Fonds propres

(En milliers d'euros)	Capital social	Fonds de dotation sans droit de reprise	Primes d'apport et de fusion	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Solde au 31 décembre N-1 avant affectation du résultat	**2 000**	**-**	**-**	**-**	**233**	**2 718**	**4 951**
Augmentations de capital	-	-	-	-	-	-	0
Réduction du capital	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat N-1	-	-	-	233	-233	-	-
Dividendes distribués au titre de l'exercice N-1	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice N	-	-	-	-	834	-	834
Autres variations de la période	-	-	-	-	-	716	716
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE N AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT	**2 000**	**-**	**-**	**233**	**834**	**3 434**	**6 501**

Le capital social d'un montant de 2 000 milliers d'euro se compose de 20 000 actions d'une valeur nominale de 100 euros.

Conformément à la doctrine administrative (BOI-BIC-CHG-20-30-30-20170301 §80 et 90), VIVOPTIM SOLUTIONS a fait le choix d'amortir la totalité du coût des logiciels créés en interne et ainsi de bénéficier de la déduction immédiate sur le plan fiscal.

La provision réglementée, d'un montant de 3 434 milliers d'euros, en augmentation nette de 716 milliers d'euros sur l'exercice, correspond à l'amortissement dérogatoire sur logiciels et licences acquis jusqu'au 31 décembre 2020 et complète l'amortissement économique effectué à l'actif du bilan.

Note n° 13 : Provisions pour risques et charges

Néant.

Note n° 14 : Etat des dettes

En milliers d'euros	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
SOUS-TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	**-**	**-**	**-**	**-**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	501	501	-	-
Dettes fiscales et sociales	446	446	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 519	1 519	-	-
Autres dettes	3	3	-	-
Produits constatés d'avance	22	22	-	-
TOTAL DES DETTES	**2 491**	**2 491**	**-**	**-**

D. Informations sur les postes du compte de résultat

Note n° 15 : Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 5 885 milliers d'euros et se répartit de la façon suivante :

- 5 273 milliers d'euros, MGEN ;
- 560 milliers d'euros, HARMONIE MUTUALITE ;
- 52 milliers d'euros, MUTUELLE ENTREPRISES SCHNEIDER ELECTRIC.

Note n° 16 : Autres éléments du compte de résultat

Les charges d'exploitations s'élèvent à 4 017 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 3 241 milliers d'euros au 31 décembre 2019, soit une augmentation de + 776 milliers d'euros.

Le poste « Autres achats et charges externes » d'un montant de 1 406 milliers d'euros comprend principalement :

- Locations et charges locatives pour un montant de 117 milliers d'euros ;
- Prestations de service pour un montant de 108 milliers d'euros ;
- Fournitures de bureau pour un montant de 39 milliers d'euros ;
- Honoraires pour un montant de 1 086 milliers d'euros ;
- Achats divers pour un montant de 28 milliers d'euros ;
- Personnel extérieur pour un montant de 18 milliers d'euros ;
- Frais de colloques, séminaires et documentation générale pour un montant de 10 milliers d'euros ;
- Publicité pour un montant de 4 milliers d'euros.

Le poste « Impôts et taxes et versements assimilés » d'un montant de 78 milliers d'euros correspond à :

- La taxe foncière pour un montant de 20 milliers d'euros ;
- La contribution sur la valeur ajoutée pour 54 milliers d'euros ;
- La taxe d'apprentissage pour un montant de 2 milliers d'euros ;

- La formation continue pour un montant de 2 milliers d'euros.

Le poste « Rémunération du personnel » d'un montant de 340 milliers d'euros correspond aux salaires versés aux collaborateurs au cours de l'année 2020.

Le poste « Charges sociales » d'un montant de 125 milliers d'euros correspond aux charges sur salaires.

Le poste « Dotation aux amortissements » d'un montant de 1280 milliers d'euros correspond à une annuité d'amortissements comptable.

Le poste « Autres charges » d'un montant de 787 milliers d'euros correspond aux redevances et licences.

Le résultat fiscal

En milliers d'euros	2020	2019
Résultat comptable avant impôts	**1 158**	**318**
Réintégrations	**2**	**2**
Déductions	**0**	**0**
Résultat fiscal	**1 160**	**320**
Impôts 15% <38120 €	**6**	**6**
Impôts 28% >38120 €	**314**	**79**
Régularisation impôt définitif 2019	**5**	
TOTAL IMPÔTS	**325**	**85**

Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel, d'un montant de – 716 milliers d'euros, correspond à :

- la reprise de l'amortissement dérogatoire pour un montant de 1 138 milliers d'euros ;
- la constitution de l'amortissement dérogatoire pour un montant de -1 854 milliers d'euros.

E. Autres informations

Fiscalité latente et différé :
Néant.

Effectifs :
Effectif du personnel au cours de l'année 2020 : 8 cadres

Rémunération des dirigeants :
Néant.

Honoraires des commissaires aux comptes :
Les honoraires des Commissaires aux comptes s'élèvent à 15 milliers d'euros.